

Louis Rossel

Portrait d'un rebelle

Seul officier à avoir rejoint la Commune parce qu'il refusait la capitulation, Louis Rossel fut fusillé par les Versaillais à 27 ans.

Par **MICHEL WINOCK**

De tous les communards le colonel Louis Rossel est le plus flamboyant, le plus inattendu, le plus scandaleux aux yeux de ses pairs. Son adhésion à la révolution de 1871 a son origine directe dans la reddition, le 27 octobre 1870, du maréchal Bazaine à Metz, livrant aux Prussiens plus de 170 000 hommes et près de 1 600 canons. Trois jours plus tard, le jeune officier, en blouse de paysan, a su passer les lignes allemandes, pénétrer au Luxembourg, puis en Belgique. Au début de novembre, il publie un article vengeur dans *L'Indépendance belge* : « Metz est rendu : la plus honteuse capitulation que l'histoire militaire ait jamais enregistrée a mis aux mains des Allemands une forteresse intacte, gardée par une armée intacte, et dans cet éclatant désastre de l'honneur militaire français, aucune apparence même n'a été sauvée. »

Révu par l'attitude de Bazaine et des généraux sous ses ordres pendant toute la durée du siège de Metz, le capitaine Rossel avait tenté de tout mettre en œuvre pour éviter la capitulation. Mais il n'avait pas été en mesure de renverser l'avis majoritaire des généraux en place, réfractaires à la république et inspirés par la réaction politique plus que par la défense de la patrie.

Décidé à se battre jusqu'au bout contre l'envahisseur, Rossel propose

ses services à Gambetta, qui dirige depuis octobre la délégation du gouvernement à Tours où il a reconstitué trois armées. Il s'afflige alors de la désorganisation militaire. S'il a pour le tribun républicain la plus haute estime, il doit constater son incompétence en matière stratégique. (« *C'est un drapeau plutôt qu'un chef* »). Rossel finit la guerre chef du génie du camp de Nevers, avec le grade de colonel, sans perdre sa rage patriotique : « *Si le pays, écrit-il à sa mère le 1^{er} janvier 1871, alors que Paris "tient" toujours, si le pays subit encore un échec, les Cévennes nous restent. Les camisards y ont tenu, nous y tiendrons bien aussi.* »

DROIT, LOYAL ET PURITAIN

Le 19 mars 1871, apprenant l'insurrection parisienne de la veille, Rossel n'hésite pas. Au ministre de la Guerre à Versailles il envoie sa démission (cf. p. 28).

Un ordre d'arrestation est lancé contre Rossel, qui rejoint Paris le 20 mars. A 27 ans, menacé du conseil de guerre, il vient offrir ses services au Comité central de la Garde nationale.

Nous connaissons assez bien la personnalité du jeune officier rebelle par les écrits abondants qu'il a eu le temps de laisser derrière lui : sa correspondance, des articles sous pseudonyme, maintes réflexions sur l'art militaire, ses notes de prison, ses carnets, ses mémoires, les pièces de son procès. Roger Stéphane en

L'AUTEUR

Conseiller de la rédaction de *L'Histoire*, Michel Winock est spécialiste de l'histoire politique et intellectuelle de la France depuis la Révolution. Il a publié, avec Jean-Pierre Azéma, *Les Communards* (Seuil, 1970).

PATRIOTE C'est par patriotisme que ce capitaine républicain « modéré » se range du côté de la Commune. Page de gauche : photographié par Eugène Appert. Ci-contre : *La Barricade ou L'Attente* par André Devambez, 1911 (château de Versailles).

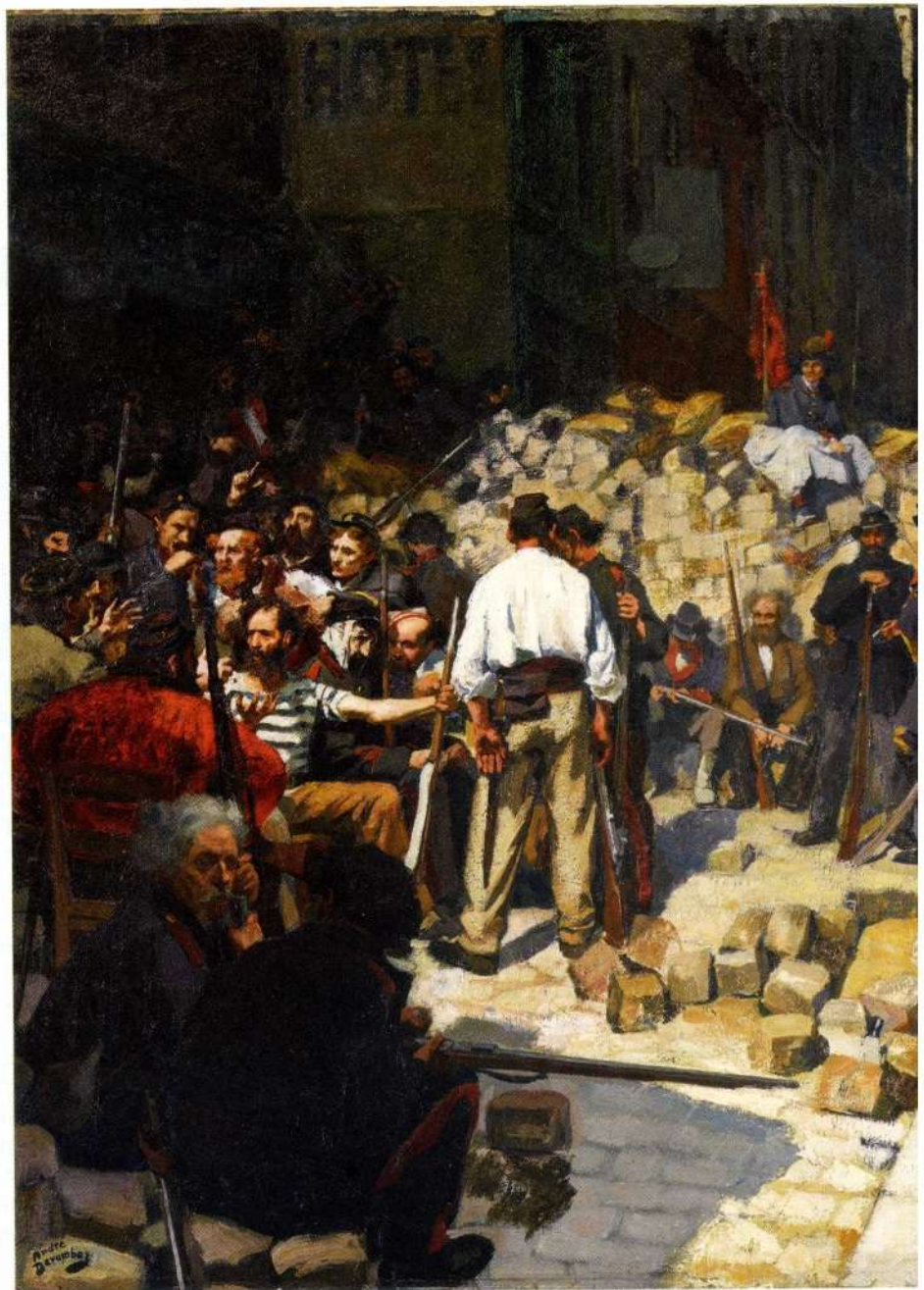
a publié une partie¹ et nous devons par ailleurs à Édith Thomas la meilleure biographie du personnage².

Le prénom complet de Rossel est Louis Nathaniel, qui dénote son origine protestante. Les siens sont de la région de Nîmes ; lui est né à Saint-Brieuc, fils d'un officier qui lui fait faire ses études au Prytanée militaire de La Flèche. Très jeune, il révèle ses qualités et ses curiosités intellectuelles, aussi bien en mathématiques qu'en littérature. Il aime écrire. Bon élève, il n'en est pas moins sujet à des accrochages avec ses supérieurs, ce qu'il appelle son « *antiadjudantomanie* », et qu'il attribue à son goût de la liberté. A 18 ans, il est reçu à l'École polytechnique, où il complète sa formation intellectuelle par d'innombrables lectures qui ne sont pas au programme.

On le dépeint alors comme un jeune homme de belle allure physique, la voix bien timbrée, droit, loyal, très intelligent, puritain, et soucieux de son autonomie. Il est nommé lieutenant dans le corps du génie le 1^{er} octobre 1866 et installé en garnison à Metz.

Ses idées politiques sont républicaines. Un républicain modéré, de tendance libérale, mais nullement insensible à ce qu'on appelle alors la « question sociale ». A Metz, il participe aux activités de la Ligue de l'enseignement, que vient de fonder Jean Macé ; il y donne des cours publics pour adultes. C'est alors qu'il prend contact avec le monde ouvrier et découvre la société de classes : « *Pourquoi, lorsque l'égalité est inscrite partout dans nos droits, lorsque l'égalité est un de nos premiers besoins, sommes-nous forcés de reconnaître qu'il y a dans l'État deux classes comme au temps du privilège, deux classes profondément distinctes et d'un autre côté profondément mêlées ?* » L'instruction lui paraît le premier remède. Cette conscience de classe contribuera à lui faire rallier la Commune, sans pour autant adhérer aux doctrines socialistes.

Au lendemain de l'insurrection, Rossel entre en rapport avec la Commune par l'intermédiaire de Paul Martine, un agrégé d'histoire proche de Benoît Malon, dont Rossel a fait la connaissance. La sympathie est immédiate entre les deux hommes. « *On le sentait né pour dominer* », écrira Martine dans ses Mémoires³. Par Martine, et ses amis Malon et Gérardin, Rossel obtient un poste de commandement, chef de la 17^e légion. Il s'efforce de rallier à la révolution les bataillons de la



Garde nationale encore rétifs ou indécis ; il parle en public ; organise de son mieux ses troupes.

D'emblée, sa formation militaire se heurte à l'esprit libertaire des communards. Ceux-ci ont mis au point l'élection de leurs chefs. Rossel constate que ce choix n'est nullement fondé sur les aptitudes militaires des élus. Ses ordres passent mal, ses subordonnés se perdent en bavardages. Il s'en prend à l'ivrognerie qui règne dans certains bataillons. Ses exigences en matière de discipline déplaisent. On l'arrête, on l'emprisonne. Martine, Malon et Gérardin s'emploient à le faire libérer. Il reçoit alors du général Cluseret, délégué à la Guerre, la demande de devenir son chef d'état-major. Rossel ne prise guère Cluseret, « *homme médiocre* ».

Qu'importe ! Rossel se met au travail, s'attelle à la réorganisation de l'armée fédérée, à la concentration de l'artillerie, à la distribution des munitions, à la >>>

NOTES

1. L. Rossel, *Mémoires, procès et correspondance*, J.-J. Pauvert, 1960. Voir aussi R. Stéphane, *Portrait de l'aventurier*, Éditions du Sagittaire, 1950, pp. 219-285.

2. É. Thomas, *Rossel*, Gallimard, 1967.

>>> défense des forts et redoutes. Au risque de l'impopularité, il accepte de présider la cour martiale qui est créée le 16 avril. Le 18 avril, un déserteur est condamné à mort, mais la sentence est cassée par la commission exécutive de la Commune. Incohérence ! Il démissionne. Il prête alors l'oreille à Dombrowski, Vuillaume et quelques autres, qui voudraient se débarrasser des bavards de l'Hôtel de Ville et instaurer une dictature révolutionnaire. Cependant, le 29 avril, la Commune, après avoir destitué Cluseret, charge Rossel à titre provisoire des fonctions de délégué à la Guerre.

UN SOLDAT AVANT TOUT

Pendant la dizaine de jours où il dirige les forces armées de la Commune, Rossel fait preuve de remarquables qualités d'organisateur, de stratège, mais, simultanément, il ne comprend pas la nature de cette révolution parisienne. Il reste un soldat ; les fédérés, eux, sont des révolutionnaires, réfractaires au commandement central. Il y a un style Rossel – mélange de raideur et d'humour, de rigueur et d'insolence – qui, d'emblée, ne plaît pas à tout le monde. Ainsi, le 1^{er} mai, visitant le fort d'Issy, il prend connaissance d'un ultimatum adressé par les Versaillais au commandant du fort, signé « Leperche, colonel ». Le colonel Rossel, en réponse, lui adresse ce poulet glacé : « *Mon cher camarade, la prochaine fois que vous vous permettrez de m'envoyer une sommation aussi violente, aussi insolente que votre lettre autographe d'hier, je ferai fusiller*

DANS LE TEXTE

19 mars : « Des généraux coupables de capitulation »

« J'ai l'honneur de vous informer que je me rends à Paris pour me mettre à la disposition des forces gouvernementales qui peuvent y être constituées. Instruit par une dépêche de Versailles rendue publique aujourd'hui qu'il y a deux partis en lutte dans le pays, je me range sans hésitation du côté de celui qui n'a pas signé la paix et qui ne compte pas dans ses rangs de généraux coupables de capitulation. »

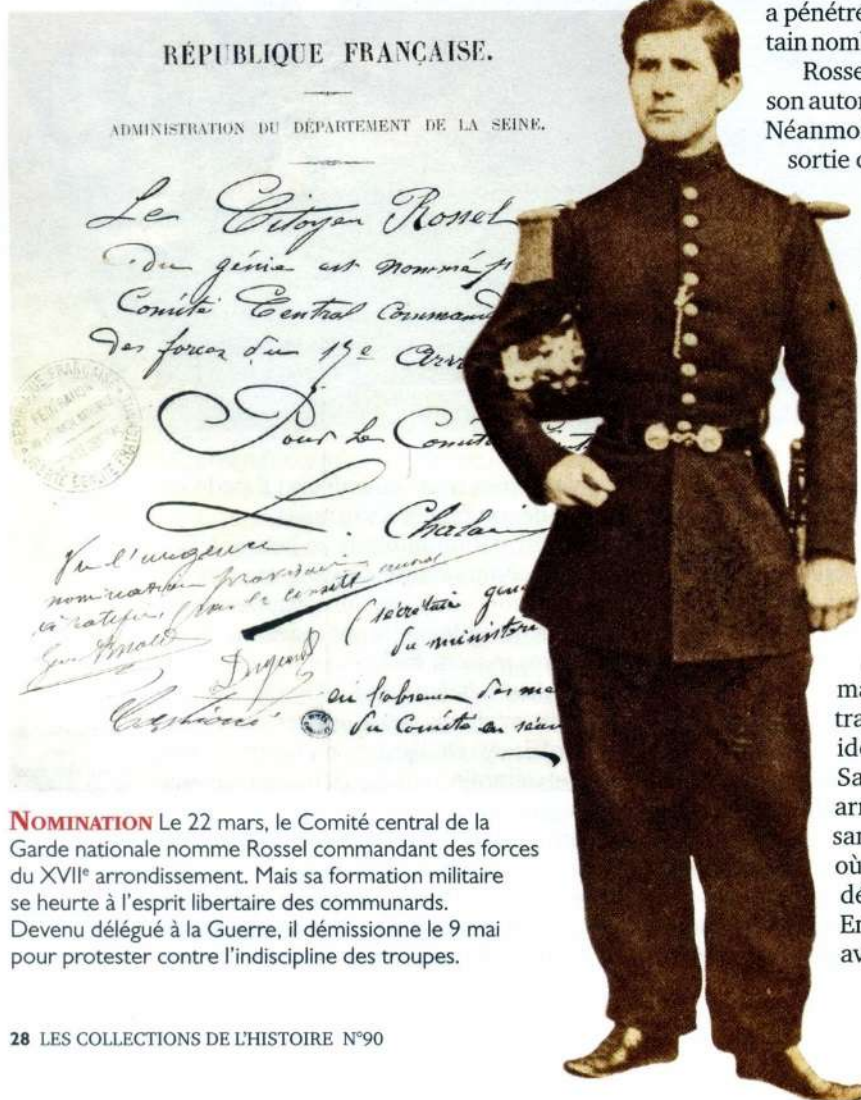
Lettre du 19 mars 1871 au ministre de la Guerre.

vous parlementaire, conformément aux usages de la guerre. Votre dévoué camarade : Rossel, délégué de la Commune de Paris. »

A son nouveau poste de commandement, Rossel doit compter avec les empiètements de trois instances de direction : la commission exécutive du Conseil de la Commune, le Comité central de la Garde nationale, et, depuis le 1^{er} mai, le Comité de salut public. Dès sa nomination, Rossel doit répondre de la prise par les Versaillais de la redoute du Moulin-Saquet, à Vitry. Dans la nuit du 3 au 4 mai, un détachement ennemi y a pénétré, en a chassé la garnison, a massacré un certain nombre de fédérés, et emmené six pièces de canon.

Rossel accuse le Comité de salut public d'usurper son autorité, et de donner des ordres à contre-mesure. Néanmoins, il s'applique à sa tâche. Il projette une sortie contre les Versaillais. A cet effet, il demande aux bataillons de mettre à sa disposition 12 000 hommes pour le 9 mai. A ce jour, on est loin du compte : seuls 7 000 sont prêts. Il renonce. Le même jour, le fort d'Issy, martelé par l'artillerie versaillaise, tombe aux mains de l'ennemi. Rossel affiche alors de façon provocante la nouvelle sur les murs de Paris : « *Le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy, abandonné hier par sa garnison.* » Il n'y croit plus. Il fait connaître sa démission (cf. ci-contre)⁴.

Malgré un certain nombre d'appuis dont il bénéficie parmi les dirigeants de la Commune (notamment Gérardin et Varlin) et les éditorialistes parisiens (*La Sociale*, *Le Mot d'ordre*), la Commune renvoie Rossel devant la cour martiale. Il pourrait fuir Paris, mais il n'entend pas être considéré comme un transfuge. Il se réfugie alors, sous une fausse identité, à l'hôtel Montebello, 54, boulevard Saint-Germain. C'est à cette adresse qu'il est arrêté sur une dénonciation, après la Semaine sanglante, le 7 juin 1871, et envoyé à Versailles où il est jugé par un conseil de guerre, pour avoir déserté et « *porté les armes contre la France* ». En dépit du soutien actif de ses parents, de ses avocats, d'une petite partie de la presse, d'une



NOMINATION Le 22 mars, le Comité central de la Garde nationale nomme Rossel commandant des forces du XVII^e arrondissement. Mais sa formation militaire se heurte à l'esprit libertaire des communards. Devenu délégué à la Guerre, il démissionne le 9 mai pour protester contre l'indiscipline des troupes.



CONSEIL DE GUERRE Arrêté le 7 juin sur dénonciation, Rossel passe devant le conseil de guerre le 7 octobre (ci-dessus). Condamné à mort pour « rébellion armée », il est exécuté le 28 novembre malgré une campagne en sa faveur lancée notamment par Victor Hugo.

pétition de polytechniciens, Rossel est condamné à mort ; le 25 novembre, la grâce lui est refusée. A l'issue des conseils de guerre de 1871-1872, 95 condamnations à mort ont été prononcées, dont 26 exécutées. Louis Rossel fut de ces 26.

Tout au long de sa détention, Louis Rossel n'a cessé d'écrire, laissant notamment un mémoire sur son rôle

DANS LE TEXTE

9 mai : « Personne n'obéit ! »

« Citoyens membres de la Commune, chargé par vous à titre provisoire de la délégation à la Guerre, je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et où personne n'obéit. [...] Sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action, ou me retirer. Je ne briserai pas l'obstacle ; car l'obstacle, c'est vous et votre faiblesse ; je ne veux pas attenter à la souveraineté publique. Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas. »

Lettre du 9 mai 1871 au Conseil de la Commune.

pendant la Commune. Il y expose ses idées politiques. A aucun moment il ne regrette son engagement. Il dit son estime pour un certain nombre de ses dirigeants, Jourde, Paschal Grousset, Delescluze, Varlin. Il rend hommage aux combattants de la Semaine sanglante, plus à l'aise derrière les barricades que dans les rangs d'une armée disciplinée. « *Malgré toutes les hontes de la Commune, j'aime mieux être avec ces vaincus qu'avec [leurs] vainqueurs.* » Républicain, il n'est pas socialiste, mais il a rencontré l'injustice sociale. Il a constaté l'état misérable de la population ouvrière : « *Parmi les bataillons que j'avais l'honneur de commander, certains étaient affligés à voir. [...] En passant devant ces malheureux, je me disais : ces gens ont raison de se battre. Ils se battent pour que leurs enfants soient moins chétifs, moins scrofuleux, moins vicieux qu'ils ne sont eux-mêmes.* »

Il dort bien, il commence à écrire un roman, il a fait ses adieux aux siens : « *Mon bien-aimé père, ma bien-aimée mère...* » Il garde son sang-froid jusqu'au petit matin du 28 novembre 1871 où il est réveillé pour être conduit au poteau d'exécution de Satory. Deux larrons l'accompagnent dans la mort, le sergent Bourgeois, un autre rallié à l'insurrection, et Théophile Ferré, membre de la Commune. Il revint aux parents de Rossel, effondrés, d'emmener le corps de Louis, qui fut inhumé au cimetière protestant de Nîmes. ■

NOTES

3. P. Martine, *Souvenirs d'un insurgé*, Perrin, 1971, p. 34.

4. La lettre de démission de Rossel a été publiée in extenso dans les *Procès-Verbaux de la Commune de 1871*, A. Lahure, 1945, t. II, pp. 309-310.